



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
14 novembre 2008
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte-rendu analytique de la 8^e séance,
Tenue au Siège, le mardi, 14 octobre 2008 à 10 heures

Président : M. Arguello. (Argentine)

Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-54830 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 28 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/63/20)

1. **M. Arevalo Yepes** (Colombie), parlant en tant que Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et introduisant le rapport du Comité (A/63/20), dit que l'emploi coordonné des technologies spatiales et de leurs applications peut jouer un rôle crucial dans la gestion des catastrophes et dans des domaines comme le changement du climat, la sécurité alimentaire et la santé. Le Comité s'est efforcé régulièrement à rendre les gens plus conscients des avantages de l'utilisation des technologies spatiales au plan international, régional et national et à créer des capacités dans ce domaine. Les systèmes d'observation de la Terre, les satellites météorologiques, la communication et la navigation par satellite sont des moyens efficaces d'évaluer l'état de l'environnement, de gérer les ressources naturelles et les systèmes d'alerte rapide et de fournir des services d'éducation et de santé dans les zones isolées. En utilisant des outils spatiaux polyvalents, les États peuvent prendre des décisions en matière de développement sur plusieurs questions transversales et exécuter les mandats adoptés au plan international.

2. Depuis près d'un siècle, le Comité s'emploie à faire bénéficier toute l'humanité des avantages de la technologie spatiale. Après la troisième Conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace (UNISPACE III), le Comité a aligné bon nombre de ses activités sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats ont été impressionnants, par exemple en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

3. Le Comité a élargi son ordre du jour pour 2009 en y inscrivant deux nouveaux points concernant l'espace et le changement du climat et l'utilisation des technologies spatiales dans le système des Nations unies. D'autres questions comme l'espace et l'eau ou la coopération internationale dans l'utilisation de données géospatiales aux fins du développement durable ou encore l'espace et la société sont en cours d'examen ; et le Comité a augmenté sa contribution à l'examen des

groupes de questions thématiques examinées par la Commission du développement durable.

4. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales a restructuré son mécanisme de présentation des rapports et a renforcé ses liens avec le Comité en vue d'améliorer la coordination et la coopération entre les organismes compétents des Nations unies. Cette action, qui vient s'ajouter à l'inscription d'un nouveau point connexe à l'ordre du jour du Comité lui-même, ouvrira la voie à une coopération mutuellement avantageuse entre les deux organes et permettra une plus forte participation des États Membres aux travaux de la Réunion. La série de séances publiques tenues chaque année renforce le dialogue entre les États Membres et les organismes des Nations unies qui utilisent des applications de la technologie spatiale.

5. Parmi les résultats considérables obtenus par le Comité et ses organes subsidiaires, on peut citer l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale 62/217 portant approbation des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, et 62/101 concernant l'enregistrement des objets spatiaux. Le Sous-comité scientifique et technique a entamé l'examen de questions concernant les débris spatiaux et l'évolution des systèmes mondiaux de navigation par satellite, et le Sous-comité juridique a commencé à examiner des questions concernant la création de capacités en matière de droit de l'espace et l'échange général d'information sur les législations nationales pertinentes, questions qui revêtent une importance cruciale.

6. Le groupe de travail plénier du Sous-comité scientifique et technique examine l'application des recommandations d'UNISPACE III ; son groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace est en train d'établir, en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un cadre international technique pour la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et son groupe de travail sur les objets géocroiseurs examine la possibilité de créer des mécanismes pour le traitement des menaces de collision d'astéroïdes avec la Terre.

7. Le groupe de travail du Sous-comité juridique sur l'état et l'application des cinq traités des Nations unies sur l'espace extra-atmosphérique a progressé dans ses travaux, de même que son groupe de travail sur la

définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

8. L'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique) de 1967, instrument juridique d'importance historique, constitue toujours - avec les quatre autres principaux traités sur l'espace extra-atmosphérique et les cinq déclarations et principes gouvernant les activités spatiales élaborées avec l'aide du Comité - l'ordre juridique actuel en matière d'activités spatiales.

9. Le Bureau des affaires spatiales a commencé à élaborer, en collaboration avec des spécialistes de l'enseignement du droit de l'espace et des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés aux Nations Unies, un programme d'études en la matière à l'intention des centres régionaux qui pourra également être utilisé dans des universités du monde entier.

10. En outre, le Comité et ses sous-comités ont organisé divers colloques couronnés de succès sur des questions connexes.

11. **M. Tarragô** (Brésil), parlant au nom des États membres du Marché commun du cône sud (MERCOSUR) et de l'État candidat de la République bolivarienne du Venezuela et des États associés Bolivie, Chili, Colombie, Équateur et Pérou, fait observer que la coopération internationale est essentielle pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace. Le MERCOSUR et ses États membres associés sont attachés à la coopération dans le cadre de la Conférence spatiale des Amériques en vue d'améliorer la coopération régionale et internationale.

12. La technologie spatiale est devenue un instrument vital pour l'application des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable, et un moyen de relever utilement les nombreux défis posés, y compris le changement du climat, les crises alimentaire et énergétique et les catastrophes naturelles. La création de capacités grâce à la coopération internationale doit constituer une priorité. La coopération Sud-Sud peut renforcer les capacités nationales et régionales, les investissements et l'enseignement dans les sciences et technologies spatiales, tout en garantissant le libre accès aux applications et aux données spatiales.

13. L'utilisation pacifique de l'espace exige un dialogue international soutenu et un régime juridique international renforcé. Des initiatives comme le projet de traité soumis récemment par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement sont donc les bienvenues. Il faut continuer à appliquer les recommandations d'UNISPACE III. L'amélioration du dialogue entre le Comité et la Commission du développement durable est également encourageante et il devrait y avoir un échange général d'études et d'information scientifiques dans les domaines examinés actuellement par la Commission. Le groupe de travail du Comité sur la technologie spatiale et la sécurité alimentaire continue à offrir des possibilités utiles pour l'échange d'expériences. En Amérique du Sud, on applique d'ores et déjà des technologies spatiales à l'agriculture dans les zones semi-arides.

14. Le Programme des Nations unies pour les applications des techniques spatiales devrait mettre l'accent sur les domaines où la plupart des pays en développement peuvent participer et obtenir des avantages. Les institutions de recherches spatiales argentin, chilien et brésilien continueront à offrir des cours de formation aux applications des techniques spatiales dans le cadre des ateliers, stages, colloques et réunions d'experts prévus pour 2009.

15. Le programme UN-SPIDER a démontré son utilité en matière de prévention des catastrophes et d'alerte rapide, mais pourrait être renforcé sensiblement grâce à une coordination régulière avec les programmes existants qui encouragent l'utilisation d'informations obtenues à partir de l'espace.

16. Sur son site au Brésil, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes forme des professionnels de toute la région en matière de gestion des crues grâce à l'utilisation des nouvelles techniques de surveillance et l'identification des pratiques optimales. En coopération avec la Agence spatiale équatorienne, des informations sur la Terre et des images de satellites sont appliquées à l'analyse des bassins versants ; et on envisage d'offrir un diplôme d'études avancées en matière de télédétection et de systèmes d'informations géospatiaux. Tous les pays de la région sont invités à collaborer avec le Centre.

17. Enfin, les pays et les peuples de la région ont accueilli avec enthousiasme la proclamation de l'Année internationale de l'astronomie en 2009, et le

MERCOSUR espère que l'on utilisera cette occasion pour promouvoir l'inclusion sociale grâce à la connaissance scientifique.

18. **M. Taleb** (République arabe syrienne) se félicite que dans son rapport, le Comité ait souligné qu'il faut tenir compte des besoins et capacités locaux et régionaux en appliquant les recommandations d'UNISPACE III. L'orateur se félicite également des liens établis entre les travaux du Comité en faveur de l'application de ces recommandations et les activités conduites par la Commission du développement durable. Sa délégation salue également l'initiative chilienne tendant à organiser un atelier sur les applications spatiales et la sécurité alimentaire.

19. Une plus grande transparence renforcerait le caractère pacifique et responsable des activités scientifiques dans l'espace. Il est donc important d'accroître la participation des pays en développement aux utilisations pacifiques de l'espace. En revanche, le déploiement d'armes dans l'espace pourrait compromettre les efforts en faveur de son utilisation pacifique. À ce propos, le pays de l'orateur a appuyé le projet sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et sur la menace de l'emploi de la force contre des objets spatiaux soumis par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement.

20. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que l'espace devrait être ouvert à tous les États pour des utilisations pacifiques. L'Iran attache une grande importance à la coopération internationale en vue de retirer un maximum d'avantages des applications spatiales, et il soutient l'établissement de liens plus étroits entre le Comité et la Commission du développement durable dans des domaines thématiques examinés par la Commission.

21. Ressource naturelle limitée, l'orbite géostationnaire doit être accessible équitablement à tous les pays sans distinction de capacité technique. En outre, la communauté internationale pourrait bénéficier plus pleinement de la technologie spatiale si celle-ci n'était pas détournée à des fins militaires. La militarisation de l'espace constitue une grave menace pour toute l'humanité et tous doivent s'attacher à la prévenir dans l'intérêt de l'utilisation pacifique de l'espace.

22. Le pays de l'orateur conduit ses activités spatiales sur la base des principes énoncés par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il a signé et ratifié les quatre principaux instruments concernant le

sauvetage des astronautes, les dégâts causés par les objets spatiaux, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et les objets lancés dans l'espace, et vient d'accueillir le premier atelier international consacré au droit de l'espace.

23. L'application pratique des sciences et technologies spatiales telles que la télédétection et l'observation de la Terre joue un rôle de plus en plus crucial pour le développement durable, notamment en matière de gestion des ressources naturelles et de la prévention et de l'atténuation des inondations et de la sécheresse. Des systèmes spatiaux d'alerte rapide peuvent permettre de prévenir ou d'atténuer les pertes et les dégâts causés par des catastrophes naturelles.

24. **Mme Chen Peijie** (Chine) invite la communauté internationale à œuvrer ensemble en faveur d'un espace extra-atmosphérique harmonieux, ce qui signifie tout d'abord qu'il doit être paisible ; les États doivent donc prévenir sa militarisation.

25. Patrimoine commun de toute l'humanité, un espace harmonieux doit être un domaine de coopération ; les activités spatiales doivent promouvoir la coopération internationale. La Chine s'est engagée à renforcer la coopération internationale dans l'espace sur la base des principes de l'utilisation pacifique, de l'avantage égal et mutuel et du développement commun. Elle continue à participer aux activités organisées par l'ONU et apporte un soutien robuste au projet UN-SPIDER, pour lequel on est en train d'ouvrir un bureau à Beijing. Elle est également attachée à la promotion de la coopération spatiale dans la région de la Asie et du Pacifique, et entretient une coopération bilatérale avec plusieurs pays dans ce domaine.

26. Un espace harmonieux doit également promouvoir le développement. La Chine considère, elle aussi, que les activités spatiales devraient faciliter les efforts internationaux en faveur du développement commun et de la prospérité partagée, et a déjà accompli des progrès à cet égard. Les images fournies par le satellite des ressources terrestres sino-brésilien lancé en 2007 sont utilisées, entre autres, pour la production agricole, la protection de l'environnement et l'étude des terres et des ressources. En 2008, la Chine a lancé un satellite météorologique aux fins de l'amélioration des prévisions météorologiques, ainsi que deux microsattelites pour la surveillance de l'environnement et des catastrophes et la cartographie des ressources. La technologie spatiale a joué un rôle particulièrement

notable à l'appui des secours d'urgence fournis à l'occasion du séisme dévastateur au Sichuan. La délégation chinoise remercie tous ceux qui ont fourni à la Chine des images et une autre aide d'ordre spatial.

27. Enfin, un espace harmonieux doit être gouverné par le droit. Les activités spatiales doivent respecter les traités internationaux en vigueur dans ce domaine et les États doivent améliorer plus avant le régime juridique en vue de prévenir la militarisation et une course aux armements dans l'espace. Il faut élaborer un instrument juridique international à cet effet. La Chine et plusieurs autres États ont soumis des documents de travail à la Conférence du désarmement, le plus récemment un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et l'orateur espère qu'un examen sérieux de ce projet commencera le plus tôt possible.

28. **M. Punkrasin** (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que les grands avantages découlant de la technologie et des applications spatiales vont de pair avec d'énormes défis. Pas tous les pays n'ont le même accès à l'espace et il faut donc veiller à ce que les bénéfices de la science et de la technologie spatiales soient partagés largement entre toutes les nations, spatiales ou non.

29. Il est également nécessaire de réaffirmer le principe fondamental conformément auquel la technologie et les applications spatiales doivent être utilisées à des fins exclusivement pacifiques. L'ANASE se félicite des progrès considérables accomplis par le Comité à cet égard.

30. Réitérant le vif intérêt de l'Association pour le programme UN-SPIDER et le soutien qu'elle lui apporte, l'orateur encourage le Comité à continuer à élaborer un plan de travail et un budget détaillés à long terme, et à renforcer la coordination entre les bureaux du Programme à Vienne, Beijing, Bonn et Genève. On pourrait également doter le programme d'un mécanisme chargé d'encourager la participation et la contribution des États Membres.

31. L'ANASE soutien le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et ses efforts en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace à la fois par les États et les autres acteurs. L'application opérationnelle des technologies spatiales grâce à la coopération internationale constitue l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir le développement durable,

mais les programmes de création de capacités connexes doivent être adaptés aux besoins spécifiques des pays en développement. L'Association exprime son appréciation à l'égard du soutien que lui apportent ses partenaires, y compris l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon et l'Union européenne dans les travaux de son propre sous-comité sur la technologie et les applications spatiales pour l'organisation de divers projets et forums.

32. Parlant en tant que représentant de la Thaïlande, l'orateur dit que son pays accueillera sous peu le prochain atelier des Nations unies sur le droit de l'espace, et invite tous les États Membres à y participer. La Thaïlande vient de lancer son premier satellite de télédétection, THEOS, et se tient prête à fournir des données pour la surveillance des catastrophes et la réduction de leurs effets dans le cadre des programmes de coopération des Nations unies et régionaux.

33. **Mme Lebovits** (France), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie, les pays du processus de stabilisation et d'association Albanie, Monténégro et Serbie, ainsi que de l'Arménie, de la Moldova et de l'Ukraine, dit que l'utilisation de l'espace est devenue cruciale pour apporter des services de communication aux régions les plus isolées du monde. L'espace peut également servir de moyen de prévoir et de prévenir les catastrophes naturelles. À ce propos, l'Union européenne a appuyé le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) dès sa création.

34. L'Union européenne entend renforcer l'utilisation des technologies spatiales en vue de mesurer de manière plus précise les phénomènes liés aux changements du climat et d'en atténuer les effets. Les technologies spatiales intégrées, telles que les télécommunications, le système mondial de localisation (GPS) et les systèmes d'observation de la Terre, sont importantes pour le développement international et il faut souligner leur utilisation.

35. Consciente de la nécessité qu'il y a à développer la transparence des activités spatiales et la confiance à leur égard, les États de l'Union européenne ont voté à l'unanimité en faveur des résolutions de l'Assemblée générale 62/43 (sur la transparence et les mesures de confiance dans les activités spatiales) et 62/20 (sur la

prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique).

36. L'Union européenne s'emploie à élaborer un code de conduite non obligatoire pour les activités spatiales qui énoncerait les règles fondamentales à observer par les Etats qui mènent des activités spatiales, aiderait à réduire le risque de collisions dans l'espace et la création de débris spatiaux, et renforcerait l'entente entre les nations spatiales.

37. Il est essentiel d'assurer la complémentarité des travaux de la Conférence du désarmement et du Comité et la communication entre ces organes afin d'éviter les doubles emplois. À cet égard, l'orateur dit que le mandat du Sous-comité juridique pourrait être abrégé et propose que le Comité examine la question dans le cadre de ses futures activités.

38. **Mme Aitimova** (Kazakhstan) dit que la coopération internationale dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et l'application des technologies spatiales en faveur du développement durable sont nécessaires pour assurer le progrès économique et social du monde entier. L'infrastructure spatiale du Kazakhstan, y compris le célèbre polygone de lancement de Baïkonour, lui permet de contribuer vigoureusement aux activités spatiales internationales et de soutenir les efforts des Nations unies à cet égard.

39. Le Kazakhstan participe à divers projets internationaux qui incluent l'utilisation de la science et de la technologie spatiales pour la protection de l'environnement. Il coopère également avec la Fédération de Russie dans l'utilisation des technologies spatiales et aéroportées de téléobservation de la Terre. Avec le prochain lancement du satellite de communications géostationnaire KazSat2, il deviendra l'un de seulement 25 pays ayant deux ou plusieurs satellites en orbite.

40. Étant l'un des 10 principaux pays producteurs et exportateurs de céréales, le Kazakhstan est prêt à utiliser les technologies agricoles de pointe, y compris les applications spatiales, pour combattre la crise alimentaire mondiale. Il faut accroître d'urgence le financement des technologies novatrices et leur transfert en vue d'accroître la production agricole mondiale au maximum.

41. Le Kazakhstan est tout à fait conscient des ramifications des catastrophes environnementales, car l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk

se trouve sur son territoire. Bien que l'aide et la coopération internationale concernant l'application de la technologie spatiale dans ces régions aient déjà été mandatées dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, celles-ci n'ont pas encore été appliquées pleinement.

42. **M. Anwar** (Inde) dit que l'Organisation indienne de recherches spatiales (ISRO) a mis à disposition des données de télédétection et des services gratuits pour des opérations de secours après les catastrophes survenues au Myanmar après le cyclone Nargis et en Chine après le récent séisme dans la province de Sichuan. En outre le lanceur indien polaire a mis sur orbite un satellite commercial pour un client international. Les prochaines années, l'Inde entend donner à des étudiants et des scientifiques des pays en développement la possibilité d'utiliser des lanceurs indiens.

43. L'Inde poursuit également des programmes qui visent à utiliser la technologie spatiale à l'appui de la télé-éducation, de la télé-médecine et de la transmission d'informations pour la planification et le développements locaux.

44. Le prochain lancement de l'engin spatial non habité Chandrayaan-1 vers la Lune est un exemple de la manière dont des scientifiques des différents pays peuvent partager leurs connaissances dans l'intérêt de l'humanité. L'engin spatial transportera des instruments scientifiques non seulement pour le compte de l'Inde, mais également pour les États-Unis, l'Agence spatiale européenne et la Bulgarie. L'ISRO et son homologue russe ont également signé un accord concernant la recherche et l'exploration de la Lune aux fins du développement de l'engin Chandrayaan-2, composé d'une station orbitale lunaire et d'un véhicule destiné à la surface de la Lune.

45. L'ISRO s'emploie également à aider les pays en développement à créer leurs propres capacités dans l'application de la technologie spatiale. À ce propos, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, qui fonctionne en Inde, a exécuté à ce jour 26 programmes d'études du troisième cycle et 19 stages et ateliers de courte durée qui ont profité à des scientifiques de l'intérieur et de l'extérieur de la région.

46. **Mme Blum** (Colombie) se félicite de l'engagement du Comité et de ses sous-comités en faveur de l'application des recommandations d'UNISPACE III, y

compris le plan d'action. La Colombie attache un rang élevé de priorité à la promotion de la coopération internationale et régionale en faveur du transfert de connaissances et de technologies ; en 2007, il a offert des cours de formation en matière de technologie géospatiale à plus de 800 étudiants, dont 130 venus d'autres pays de l'Amérique latine. La nouvelle commission spatiale colombienne sert à intégrer les efforts et à mettre les technologies spatiales au service de la société colombienne et du développement durable, conformément à la déclaration de San Francisco de Quito de 2006. De même, la Colombie vient de signer un traité avec l'Argentine qui vise à développer la coopération bilatérale dans la recherche et l'utilisation pacifique de l'espace. Le déploiement d'armes dans l'espace doit être évité à tout prix, et à cette fin, la communication entre le Comité et la Conférence du désarmement est essentielle.

47. Comme le Sous-comité scientifique et technique l'a noté, l'orbite géostationnaire constitue une ressource naturelle limitée. Son utilisation doit reposer sur le principe de l'accès rationnel et équitable de tous les États. Il faut prendre en considération les besoins des pays en développement, de même que la situation géographique de certains pays, ainsi que le rôle de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'orbite géostationnaire ne doit pas être limitée à des utilisations commerciales au détriment de fonctions sociales ; la coordination établie entre le Bureau des affaires spatiales et le Département des affaires économiques et sociales est donc la bienvenue. Il faut renforcer la capacité administrative du Bureau des affaires spatiales puisqu'il joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre du Programme des Nations unies pour les applications des techniques spatiales, qui inclut des domaines thématiques prioritaires qui sont importants pour les pays en développement et les pays en transition. Au cours des 50 dernières années, le Comité a aidé à promouvoir une meilleure compréhension de l'interaction entre les systèmes de la Terre et le développement humain. Il est indispensable de continuer la coopération en vue de parvenir au développement durable.

48. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) se félicite des travaux accomplis pendant l'année écoulée par le Comité et ses sous-comités avec le soutien du Bureau des affaires spatiales. Pendant ses 50 années de service, le Comité a servi de catalyseur en encourageant la coopération internationale dans le domaine des

activités spatiales et en facilitant un large échange d'informations entre nations, spatiales ou non, sur les progrès les plus récents de l'exploration spatiale et les avantages qui en découlent.

49. La Déclaration sur les principes juridiques gouvernant les activités des États dans l'exploration et utilisation de l'espace extra-atmosphérique, adoptée par l'Assemblée générale en 1973, a créé un cadre juridique pour l'utilisation et l'exploration ordonnées de l'espace qui a résisté à l'épreuve du temps. De même, l'accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et des objets lancés dans l'espace, qui a créé le cadre pour l'action internationale rapide et efficace face aux accidents spatiaux, n'a pas perdu sa pertinence.

50. À sa dernière session, le Sous-comité a commencé des travaux sur de nouveaux points. L'échange général d'informations sur les législations nationales pertinentes pour l'exploration pacifique et utilisation de l'espace donnera un aperçu de la manière dont les États réglementent les activités officielles et non officielles dans l'espace. L'examen de son nouveau point concernant la création de capacités en matière de droit de l'espace a été tout aussi encourageant. La proposition d'ajouter à son ordre du jour un point concernant l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux chargés des mesures de réduction des débris spatiaux est également la bienvenue. Le Sous-comité scientifique et technique a également tenu une session couronnée de succès en parvenant à un consensus sur l'établissement d'un cadre de sûreté pour l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, élaboré avec la contribution d'experts de l'AIEA. La délégation des États-Unis se félicite de l'achèvement heureux du plan de travail pluriannuel pour l'Année héliophysique internationale, entreprise véritablement internationale. L'Année a attiré l'attention du monde sur l'importance de la coopération internationale dans les recherches sur l'interaction physique entre le Soleil et de la Terre, si importante pour notre vie quotidienne, l'environnement et les systèmes spatiaux. L'addition d'un nouveau point concernant les systèmes mondiaux de navigation par satellite à l'ordre du jour du Sous-comité est également la bienvenue. Le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite encourage avec succès la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes de navigation par satellite mondiaux et régionaux, leur utilisation et leur intégration dans les

infrastructures, en particulier dans les pays en développement.

51. L'exposé présenté à la cinquante et unième session du Comité par le représentant de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis (NASA) a mis en relief les réalisations de la NASA au cours de ses premières 50 années d'existence, ainsi que ses plans d'avenir pour l'exploration et la recherche spatiales. Le Comité a progressé dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne les retombées de l'exploration spatiale, la nécessité d'un renforcement du rôle du Comité dans la promotion de la coopération internationale afin de préserver l'espace pour des fins pacifiques et l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable. Les délégations ont pu partager des informations sur leurs efforts destinés à montrer aux populations comment les activités spatiales peuvent enrichir leur vie quotidienne.

52. **M. Lopez-Trigo** (Cuba) dit qu'il est paradoxal que certains pays consacrent des millions de dollars à la course aux armements dans l'espace, alors que d'autres s'emploient à garantir que le patrimoine commun de l'humanité est utilisé à des fins plus nobles comme le développement durable et la prévention de catastrophes naturelles. La Conférence du désarmement doit prendre l'initiative en négociant d'urgence un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une telle course aux armements non seulement compromettrait l'avenir prometteur des applications spatiales, mais leur existence même. Le Comité peut jouer un rôle spécial en diffusant et en encourageant les utilisations pacifiques de l'espace et en améliorant les principes moraux et les instruments juridiques en vue de garantir l'utilisation pacifique et non discriminatoire de toutes les applications spatiales.

53. Malgré des ressources limitées, Cuba développe plus avant la recherche sur les applications pacifiques des technologies spatiales, en particulier dans le domaine de la météorologie. Des prévisions basées sur des images à forte résolution ont aidé à réduire sensiblement la perte de vies lors des récents ouragans. Des images de satellites ont également été utilisées pour détecter les incendies de forêt et pour élaborer des cartes agricoles thématiques.

54. La coopération régionale et internationale doit être encouragée grâce à des échanges d'expériences et de

technologies dans des domaines qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement tels que le changement du climat et la sécurité alimentaire. Un accès non discriminatoire est essentiel pour tirer le meilleur parti des possibilités illimitées offertes par la recherche spatiale et ses applications.

55. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que la réunion-débat organisée la veille a mis en relief le potentiel des applications spatiales pour la solution des problèmes internationaux, notamment en matière de sécurité alimentaire mondiale. La communauté internationale doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour éviter que la crise alimentaire ne se transforme en épidémie mondiale. La Jamaïque soutient les efforts destinés à promouvoir une large utilisation des applications spatiales dans les domaines de l'agriculture et du développement durable, en particulier dans les pays en développement.

56. Les pays des Caraïbes continuent à subir les conséquences négatives de la fréquence et de l'intensité croissantes des ouragans. Haïti, Cuba et la Jamaïque ont subi récemment des pertes de vie et des dégâts considérables, et la saison n'est pas encore terminée. À ce propos, la délégation jamaïcaine se félicite des efforts du Comité tendant à renforcer la capacité du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), entre autres grâce à l'organisation d'ateliers régionaux. Les activités de collaboration envisagées par le Bureau des affaires spatiales en matière de gestion des catastrophes, qui sont conformes au cadre d'action de Hyogo 2005-2015, sont particulièrement bienvenues. Étant donné leur potentiel dans une série de domaines, les applications spatiales sont cruciales pour l'avenir de tous les pays en développement.

57. Pour terminer, la délégation jamaïcaine demande instamment à tous les États de s'abstenir de toute action susceptible d'aboutir à la militarisation de l'espace et soutient tous les efforts déployés par le Comité en faveur d'une plus grande transparence des activités spatiales. L'espace constitue le patrimoine commun de toute l'humanité, et tous les États, sans distinction de taille ou de niveau de développement, doivent pouvoir bénéficier de son potentiel pour améliorer la vie de leurs habitants.

58. **Mme Gash** (Australie) dit que sa délégation reconnaît l'importance des activités spatiales et soutient les efforts internationaux destinés à assurer la sécurité alimentaire. La télédétection joue un rôle de plus en plus important en révélant les obstacles à la productivité, en identifiant les interventions susceptibles d'accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en donnant l'alerte à l'égard de futurs déficits alimentaires.

59. À l'heure actuelle, des technologies spatiales soutiennent une large gamme d'activités de recherches australiennes et d'autres applications pertinentes pour la sécurité alimentaire, entre autres l'observation par satellite des conditions atmosphériques, terrestres et océaniques au service de la prévision du temps et de la sécheresse, l'utilisation de systèmes de capteurs pour surveiller la croissance des cultures, la dégradation des terres et de la couverture végétale résultant de l'action humaine ou du changement du climat. L'Australie cherche accroître la productivité et la durabilité de ses systèmes agricoles pour contribuer à

l'approvisionnement alimentaire du monde, entre autres grâce à l'application directe de la télédétection. Les institutions de recherches entretiennent une série de partenariats internationaux à cette fin qu'il est possible de développer plus avant dans l'intérêt du développement international. L'Australie entend également accroître ses investissements dans la recherche agricole en vue d'accroître la productivité. Des images de satellite d'une grande précision ont permis de prévoir des changements dans le rendement des cultures, de mesurer la température à la surface de la mer et de suivre les incendies de forêt, alors que les systèmes mondiaux de localisation facilitent le développement ultérieur d'une agriculture de précision, ce qui permettra de réduire les prix de revient, d'accroître la production et d'assurer la durabilité de l'agriculture. Il est également nécessaire de rendre les technologies spatiales accessibles aux pays en développement et aux pays les moins avancés afin de les aider à réaliser leur potentiel de développement.

La séance est levée à 12 h 40.